Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20171116-071117-6-DE
Date de télétransmission : 16/11/2017
Date de réception préfecture : 16/11/2017

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 7 novembre 2017

PUBLIE LE : 16 novembre 2017

Délibération n°071117-6 : Redevance d'assainissement pour l'année 2018

L'an deux mille dix-sept, le sept novembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le trente octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2017

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE Daniel CORNALBA, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Carlos MONTES, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE
FOURQUEUX	Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE Sylvie SENG, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT Patrick HERVOUET, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Victor DA PONTE, DELEGUE SUPPLEANT

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20171116-071117-6-DE
Date de télétransmission : 16/11/2017
Date de réception préfecture : 16/11/2017

MAREIL-MARLY	Bernard DUMORTIER, DELEGUE TITULAIRE Philippe BARDET, DELEGUE TITULAIRE Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE

COMMUNE NON REPRESENTEE

MAREIL-MARLY

Nombre de communes	:	**9**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***15***
Délégués comptant pour le vote	:	***13***

SIA/ CS-071117-6

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20171116-071117-6-DE
Date de télétransmission : 16/11/2017
Date de réception préfecture : 16/11/2017

OBJET : REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert ARNAUD, Vice-président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.224-19 selon lequel tout service public d'assainissement donne lieu à la perception d'une redevance et notamment l'alinéa 2 imposant une partie variable déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution ;

CONSIDERANT le programme de travaux d'investissement du Syndicat en application du schéma directeur d'assainissement 2014 et notamment le projet de construction des deux bassins de stockage restitution du Pecq et du Port-Marly pour un montant prévisionnel de 9,2 millions d'euros hors taxe.

LE COMITE,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de fixer le montant de la redevance à 0,13 € par mètre cube à compter du 1er janvier 2018.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 13 NOV. 2017
Transmis en préfecture et affiché le 16 NOV. 2017

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal